

Les Flandres transfrontalières en métamorphose

3.5.296 - Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence Dunes de Flandre

VEDETTE

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Provinciebestuur West-Vlaanderen

Code postal : 8200

Ville : Brugge

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
Provinciebestuur West-Vlaanderen	VL	1 052 277,30 EUR	578 752,51 EUR
Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)	FR	1 186 693,75 EUR	652 681,56 EUR
Conseil Départemental du Nord	FR	113 775,00 EUR	62 576,25 EUR
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque (AGUR)	FR	122 073,40 EUR	67 140,37 EUR
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime	FR	205 025,63 EUR	112 764,09 EUR
Conservatoire du Littoral	FR	65 600,00 EUR	36 080,00 EUR

Réseau des Grands Sites de France	FR	OP associé	OP associé
Agentschap voor natuur en Bos (ANB)	VL	436 225,65 EUR	239 924,10 EUR
Vlaamse Landmaatschappij	VL	574 512,50 EUR	315 981,87 EUR
Intercommunale Waterleidingsmaatschappij van Veurne-Ambacht (IWVA)	VL	OP associé	OP associé
Westtoer	VL	OP associé	OP associé
Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF)	FR	OP associé	OP associé
TOTAL		3 756 183,23 EUR	2 065 900,75 EUR

3. RESUME

La région des dunes et polders entre Dunkerque et Nieuport - les « Dunes de Flandre » - renferme un même écosystème et paysage historique dans lequel des problèmes et défis parallèles se posent. La présence de la frontière constitue un obstacle supplémentaire à la recherche et à la réalisation de solutions. Les valeurs naturelles sont sous pression, la dynamique des dunes stagne et subit l'influence néfaste de la pollution et des changements climatiques. A cause de la frontière, la faune et la flore sont gênées dans leur répartition ; les habitants et les visiteurs se heurtent à des barrières. La vulnérabilité écologique se heurte parfois à la pression récréative. On a aussi besoin d'un accueil multilingue, différencié et de qualité qui sensibilise une diversité de groupes cibles, tout en accordant de l'attention à la mémoire culturelle et historique partagée de la région.

« VEDETTE » veut laisser la frontière s'estomper et ainsi créer plus de possibilités de transformations favorables à l'homme et l'environnement. Par le biais d'un processus de développement innovant entre les propriétaires, les gestionnaires et les responsables (exécutants) politiques - complété de consultations de groupes cibles - un master-plan transfrontalier est élaboré. Il couvre tous les aspects nécessaires à un développement et à une gestion cohérente. Une Charte valide un engagement durable de coopération de part et d'autre de la frontière. Un plan d'actions à court et long termes est l'outil de mise en œuvre du Master-plan.

Parallèlement au processus, des aménagements sont réalisés sur le terrain : au niveau de la nature, du paysage, de l'accueil et des liaisons douces. On fixe des bonnes pratiques, on mène des actions de sensibilisation du public et on applique une communication différenciée.

Ainsi, par VEDETTE, le partenariat entreprend des démarches significatives pour développer les « Dunes de Flandre » en un parc paysager transfrontalier dans lequel la considération écologique va de pair avec un développement et un ressenti territorial.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/10/2017

Date de fin : 30/09/2020

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte

6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

7 avril 2017